



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de DEMAIZIÈRE (Colette), « Robert Estienne (1503-1559) », *Traité de la Grammaire Francoise (1557)*, ESTIENNE (Robert), p. 5-14

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-5887-3.p.0002](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-5887-3.p.0002)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2003. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

TRAICTE
de la grāmaire
Francoise.



L'Oliuier de Rob. Estienne.



ROBERTVS STEPHANVS.
ROBERTVM cernis STEPHANVM, quem Gallicus orbis
Miratur. primus Chalcographum Stephanus.
Qui pius et doctus procudit Scripta piorum.
Serbona hinc non vult impia ferre virum.

Comprint

Portrait gravé par Hendrik Hondius, publié par Fred Schreiber
en tête de son ouvrage *The Estiennes*, 1982.

ROBERT ESTIENNE
(1503-1559)

Dans la dynastie d'imprimeurs que furent les Estienne, il représente la deuxième génération. Il est Robert I^{er} (né en 1503 à Paris), fils d'Henri I^{er} et père d'Henri II dont Jacques Chomarat a publié, dans cette même série, les *Hypomneses*. Sa mère épousa en secondes noces Simon de Colines, en 1521, et Robert Estienne travailla quelques années en association avec son beau-père. En 1526, il épouse Perrette Bade, fille de Josse Bade et s'installe à son compte, rue Jean de Beauvais. Sa marque est l'olivier et sa devise : *noli altum sapere*, à laquelle il ajoute parfois *sed time*, citation paulinienne (*Rom.* XI, 20) qui sera l'emblème de toute son activité éditoriale, à Paris d'abord, à Genève ensuite. Perrette Bade lui donnera neuf enfants. Elle meurt aux environs de 1546-47 et trois ans plus tard, Robert Estienne épouse Marguerite Duchemin.

En proie, dès le début de son activité éditoriale, aux multiples querelles et tracasseries de la Sorbonne, en raison de sa publication de la Bible en latin à partir de 1528, il est néanmoins protégé par François I^{er} qui le nomme, en juin 1539, imprimeur du roi pour les lettres hébraïques et latines et, à partir de 1542, pour les lettres grecques. Il publie, pendant la partie parisienne de sa profession, outre de petits livrets pédagogiques, sur lesquels nous reviendrons, les textes, plusieurs fois réédités, de nombreux auteurs latins, parmi les grands classiques, les poètes : Perse (1527), Térence (1529), Virgile (1532), Horace (1533), Juvénal (1544), les prosateurs Cicéron (1526) Pline le jeune (1529), Quintilien (1542), César (1544), et Salluste (1544) mais aussi Donat et Priscien (1526) et encore Melancton (1526), Linacre (1527), Erasme sur Valla (1530), Perotti (1531), Bèze (1548) etc... On reconnaît généralement la grande qualité de ces éditions.

Après avoir commandé des caractères pour l'hébreu, il publie, en 1544, une *Biblia hebraica*, dont on a loué la grande élégance typographique, puis le Nouveau Testament, en grec, en 1550, à l'aide des beaux caractères originaux de Garamont. Dans le même temps il travaille sur le texte de la Vulgate pour sa grande édition de 1538-40, qui avait été précédée d'éditions moins complètes en 1528, 1532 et 1534. Après la mort de François I^{er} en 1547, sa situation devient beaucoup plus difficile et le Conseil du Roi, sur les instances des théologiens, interdit la diffusion des Bibles. Henri II autorise la publication de cette condamnation qui figure dans le *Catalogue des livres censurez* de 1551¹. C'est ce qui motive l'installation de Robert Estienne à Genève, la même année. Il se lie d'amitié avec Calvin, dont il publiera l'*Institutio christianæ religionis* en 1553 et 1559 et met largement ses presses au service de la Réforme, produisant essentiellement des textes du domaine religieux jusqu'à sa mort, à Genève, en 1559. L'importance de son œuvre d'imprimeur-éditeur est très grande et l'on en aura une vue beaucoup plus complète dans l'ouvrage bien connu d'Antoine-Auguste Renouard².

Comme auteur, et c'est lui qui nous intéresse ici, Robert Estienne est surtout réputé en tant que lexicographe. Dès 1528, il commence à travailler à son grand dictionnaire latin, qui lui prendra quinze ans. Ce sera le *Thesaurus linguæ latinæ* de 1543, dans sa version définitive, qui fut précédée de deux premières ébauches en 1531 et 1536. Avant l'achèvement de cette somme qu'est le *Thesaurus*, il a réalisé

1 cf. *Les censures des théologiens de Paris, par lesquelles ils avoyent faulxement condamné les Bibles imprimées par Robert Estienne, imprimeur du Roy, avec la response d'iceluy*, 1552.

2 A-A. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne ou histoire de la famille des Estienne et de ses éditions*, 2^{me} éd. Paris 1843, réimp. Slatkine 1971.

des dictionnaires destinés aux jeunes gens : le *Dictionarium Latino-Gallicum* en 1538, le *Dictionnaire françois-latin* en 1539 dans la préface duquel l'auteur précise bien que si le *Thesaurus* « peut servir à toutes gens de quelque hault scavoir qu'ils soyent garniz » il a eu à cœur le « soulagement de la jeunesse Françoise qui est sur son commencement et bachelage de littérature » en lui proposant ce livre-ci, le *Dictionarium propriorum nominum* en 1541, le *Dictionariolum puerorum* en 1542 et, en 1549, une seconde édition, revue et notablement augmentée du *Dictionnaire françois-latin, autrement dict les mots François, avec les manières d'user d'iceulx, tournez en Latin*, dont nous avons souligné la valeur.¹ Par cet ouvrage, Robert Estienne prend la première place à la tête des lexicographes français.

À côté de cette grande œuvre lexicographique, il publie aussi de petits ouvrages pédagogiques comme *La manière de tourner en langue françoise les verbes actifz, passifz, gerundifz, supins et participes : item les verbes impersonelz aians termination active ou passive, avec le verbe substantif nommé SUM* (1526, 1528, 1532, 1535, 1547), *De Gallica verborum declinatione* (1540), *La manière de tourner toutes espèces de noms latins en nostre langue Francoyse* (1540)², *Les mots Francois selon l'ordre des lettres, ainsi que les fault escrire, tournez en latin, pour les enfans*³ (1544), *Les déclinaisons des noms et verbes* suivi de *La manière de tourner les noms, pronoms et verbes ; des huict parties d'oraison ; la manière d'exercer les enfans a décliner les*

1 C. Demaizière, L'importance du dictionnaire français-latin de 1549 dans l'œuvre lexicographique de Robert Estienne, in *Mélanges sur la littérature de la Renaissance, à la mémoire de V-L. Saulnier*, Droz 1984, p. 79-86.

2 Ici, le public de lecteurs visé est clairement indiqué en sous-titre : à l'utilité des jeunes enfans, estudians es bonnes lettres.

3 C'est un lexique français-latin.

noms et les verbes (1546)¹. Cette suite de titres justifie tout à fait cette remarque d'E. E. Brandon : « Robert Estienne fut l'éditeur par excellence des escoliers, dans le quart de siècle pendant lequel il dirigea son imprimerie à Paris. »² En effet, Budé est son ami dont il devient l'imprimeur en titre en 1535. Comme lui, il milite pour la restauration des études classiques et veut aider les adolescents à passer aisément du français au latin et réciproquement. De plus, il a une maison toute latine, où travaillent ensemble des ouvriers typographes de diverses nationalités et où le latin est, de ce fait, la langue de communication normale. Son fils, Henri II, dans la lettre à son propre fils Paul, qu'il a placée en tête de l'édition d'Aulu-Gelle décrit ainsi les rapports dans la maison familiale : « Ton aïeul Robert Estienne avait institué dans sa maison une sorte de décemvirat littéraire, qu'on pouvait aussi bien nommer παντοεθνῆ que πάγλωσσον puisque toute nation et toute langue s'y trouvaient réunies. Parmi ces hommes distingués, dont plusieurs étaient du plus grand mérite, quelques-uns s'occupaient de la correction des épreuves et la langue latine leur servait à tous d'interprète commun. La conversation en cette langue était d'un usage si fréquent que les domestiques l'entendaient et la parlaient ; enfin, toute la maison était latine et jamais ni moi ni mon frère Robert³, dès notre plus tendre jeunesse, nous n'aurions osé parler que latin avec mon père et les correcteurs de son imprimerie. » Même dans un milieu aussi érudit, on devait

1 Tous ces ouvrages ont été réimprimés par Slatkine, en un seul volume en 1972.

Là encore le but pédagogique de l'ouvrage est nettement précisé si l'on développe le titre entier du premier opuscule : *les déclinaisons des noms et verbes que doivent scavoir entierement par cueur les enfans, ausquels on veult bailler entrée à la langue latine*.

2 Edgar Ewing Brandon : *Robert Estienne et le dictionnaire français au XVI^e siècle*, thèse Baltimore, 1904 ; réimp. Slatkine 1967. p. 10.

3 Il s'agit ici de Robert II.

parfois chercher un ouvrage de référence ou de soutien et Robert Estienne mit tout son talent d'imprimeur à présenter de petits volumes clairs, associant l'italique et le romain et proposant de beaux tableaux de conjugaisons. Nul doute qu'en ce chemin il allait en arriver à donner une grammaire.

C'est en 1557 que paraît le *Traicté de la grammaire françoise* avec la marque de l'olivier de Robert Estienne mais sans mention de lieu ni de date. Pour le lieu, c'est nécessairement Genève où l'imprimeur est établi depuis 1551. Quant à la date, nous la trouvons, dans le texte même, aux dernières lignes, où il fait allusion au petit dictionnaire françois-latin « que nous avons imprimé cette présente année MDLVII auquel ceste partie de grammaire défailloit pour l'accomplissement d'iceluy. » La même grammaire, traduite en latin par son fils, pour servir aux étrangers désireux d'apprendre notre langue, paraît en 1558 sous le titre *Gallicæ grammatices libellus latine versus ab Henrico Stephano* et toujours avec la marque de l'olivier. La même encore, toujours en latin, est publiée à Paris chez André Wechel en 1560. Ensuite il y a une double réimpression, en 1569, l'une qui porte la mention, de prime abord surprenante, « à Paris, par Rob. Estienne, Imprimeur du Roy », mais qui s'explique si l'on comprend qu'il s'agit de Robert II. En effet, Robert, le deuxième des neuf enfants de Robert I^{er}, ne voulut pas rester à Genève où son père avait emmené toute la famille et revint à Paris où il demeura dans la religion catholique. Il rejoignit son oncle Charles, qui avait obtenu la charge d'imprimeur du roi après le départ de Robert I^{er} pour Genève. En 1556, Robert remit en activité l'imprimerie de son père et, après son oncle, reçut, en 1561, la charge d'imprimeur du roi en français, latin, grec, hébreu et chaldéen. Il refit les éditions de son père à mesure qu'elles s'épuisaient et, par exemple, réimprima le *Dictionariolum*

puerorum en 1559, comme en 1569, la grammaire qui nous occupe. L'autre édition est marquée « à Paris, chez Jaques du Puis, Libraire iuré, demourant en la rue saint Iehan de Latran, à l'enseigne de la Samaritaine. » Ce Jacques du Puis est le beau-frère de Robert Estienne. On peut s'étonner de cette sorte de concurrence entre l'oncle et le neveu mais A-A. Renouard se contente de constater, à propos de l'exemplaire en latin de 1569 : « On en voit de celui-ci qui ont sur le titre le nom de J. du Puis. Il doit y en avoir aussi de la grammaire en françois. » Robert II meurt en 1571 et sa veuve épousera Mamert-Patisson. Enfin, en 1582, dans le même volume que les *Hypomneses*, Henri Estienne publie la version latine de la grammaire de son père.

Si maintenant nous réexaminons rapidement ces différentes versions, nous observons que le traité de 1557 est un in 8° de 110 pages. Celui de 1569 en compte 128, mais le texte est identique au précédent, à l'exception de quelques variantes orthographiques comme **escrit/escript** ou **precedente/precedante** et, la plupart du temps **ung** pour **un**, ce n'est que la présentation plus aérée et le format des caractères qui expliquent la différence de 18 pages. La page de titre est presque la même. Les seules différences sont, en 1569, un G majuscule au mot Grammaire et, sous la marque de l'olivier, au lieu de la mention « L'Olivier de Rob. Estienne », la mention « A Paris, Par Rob. Estienne Imprimeur du Roy. MDLXIX. » L'exemplaire dû à Jacques du Puis est parfaitement semblable à celui de Robert Estienne, si ce n'est la marque à la Samaritaine et la mention que nous avons indiquée plus haut. Reste à étudier la version latine due à Henri Estienne pour voir si elle respecte la version française ou si elle est plus complète, comme le laisse entendre F. Brunot¹.

1 F. Brunot, *Histoire de la langue française*, II, p. 147, n. 4.

Si l'on compare ces deux versions, on constate d'abord que les épîtres au lecteur sont différentes mais, pour le texte proprement dit, Henri Estienne a bien respecté le texte de son père à l'exception de quelques rares suppressions ou adjonctions que nous signalerons à leur place dans notre édition. Le principal changement est la mise en ordre alphabétique des exemples dans toute la dernière partie intitulée « De la mutation des lettres des mots Latins faicts François » (p. 88 et suiv. de 1557 ; p. 102 et suiv. de 1569 et p. 86 et suiv. du texte latin publié conjointement avec les *Hypomneses*). Ainsi, lorsque F. Brunot écrit (*ibid.*), à propos de la grammaire de 1557 : « elle fut réimprimée en 1569 dans les deux langues et encore en 1582, par son fils Henri qui la joignit à ses *Hypomneses de Gallica lingua*. Dans cette édition, elle a subi des changements sérieux. » Cette remarque est fondée sur une erreur et une sorte de malentendu. Comme J. Chomarat l'a bien montré dans son édition¹, Henri Estienne fait œuvre de piété filiale et les *Hypomneses* sont présentées comme un complément à la *grammatica latina* de 1558, c'est-à-dire qu'il y développe en particulier toute la partie phonétique et les mutations en passant du latin au français. Cet exposé occupe les p. 277 à 408 de la traduction de J. Chomarat, soit 131 pages pour les p. 5 à 12 et 88-110 soit 29 p. de l'édition de 1557. Il y a donc bien complément apporté à la grammaire du père, à qui le temps a parfois manqué et qui est mort trop tôt² mais par un ouvrage séparé et non pas en ajoutant un long développement à cette grammaire. De plus, Henri Estienne évoque une quinzaine de

1 Champion, 1999, p. 11-12. C'est toujours à cette édition que nous renverrons.

2 Son fils le déclare en tête des *Hypomneses* et ajoute que, si son père avait vécu plus longtemps après cette grammaire, il n'aurait pas supporté qu'une autre main que la sienne y ajoutât quelque chose. (p. 259).

fois le contenu de la grammaire de son père dans le texte de ses *Hypomneses* mais c'est seulement pour signaler la position de son père, non pour la corriger.